



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	23 janvier 2017	Séance du : 1 <sup>er</sup> février 2017
	Votes : 36	L'An Deux Mille dix-sept, le premier février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 28	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez),

Absents : Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasque).

**Objet : Office de tourisme du Clermontais – Renouvellement des professions et activités intéressées par le tourisme du Conseil d'Exploitation de la régie.**

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire qu'en application de l'article 6 des statuts du conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme, le conseil communautaire est appelé à renouveler tous les 3 ans, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants du conseil d'exploitation de cette régie autonome appartenant au collège des professions et activités intéressées par le tourisme.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** que le conseil d'exploitation de la régie de « l'office de tourisme du CLERMONTAIS » sera composé des représentants des professions et activités intéressés par le tourisme dans la Communauté de Communes du Clermontais suivants:

**Titulaires**

- Monsieur TROPIS Jean Luc
- Monsieur BRIGHENTI David
- Madame JACQUOT Sylvia
- Madame ESCUDIER Sylvie
- Monsieur MADANI Hadj

**Suppléants**

- Monsieur MANGUIN Bernard
- Monsieur ALLARY Jean Claude
- Madame AMIEL Cécile
- Monsieur GROS Patrice
- Madame MOULIN Sabine

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170202-2017-02-01-17-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017